

## Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

## ETATS-UNIS – Un deuxième Etat vient d'adopter l'étiquetage obligatoire des OGM, le Maine

Par

Publié le 10/01/2014



Le 9 janvier 2014, le gouverneur de l'état du Maine, M. LePage, a signé la loi qui rend l'étiquetage des OGM obligatoire. [1] C'est le second état qui permet aux consommateurs de choisir de soutenir une agriculture sans OGM. Le Connecticut avait adopté une telle réglementation en 2013 [2], mais avait conditionné sa mise en œuvre à l'adoption de telles lois dans cinq autres états. La loi adoptée dans le Maine, elle aussi, ne rentrera en vigueur que si d'autres états s'engagent dans une telle politique de transparence. Les campagnes citoyennes en faveur d'un tel étiquetage, déjà très actives, vont prendre une nouvelle ampleur.

Quelques jours plus tôt, l'entreprise General Mills annonçait que les céréales Cheerios ne contiendraient plus d'OGM [3]. Cette décision a été prise dans une perspective économique, considérant que les consommateurs ne souhaitaient pas d'OGM. Le porte-parole avait précisé qu'il ne voyait aucun danger dans les plantes génétiquement modifiées actuellement commercialisées, et que l'entreprise n'allait pas retirer les OGM de l'ensemble de ses produits. Malgré tout, ces deux décisions semblent indiquer que même aux Etats-Unis, premier pays producteur au monde, les OGM n'ont pas le vent en poupe.

[2] Christophe NOISETTE, Pauline VERRIERE, « ETATS-UNIS - Bientôt un étiquetage obligatoire des OGM dans le Connecticut ? », *Inf'OGM*, 6 juin 2013

[3] http://www.cheerios.com/en/Articles/cheerios-and-gmos.aspx

Adresse de cet article : https://infogm.org/etats-unis-un-deuxieme-etat-vient-dadopter-letiquetage-obligatoire-des-ogm-le-maine/